

**Procès-verbal
Conseil d'établissement
École Le Rucher**

Réunion tenue le 28 novembre 2023

Étaient présents

Membres parents :

Daigle, Rachel
Grenier, Alexandra
Handfield-Leblond, Chantal
Miron, Annie
Turgeon-Blanchet, Carolane

Substituts:

Jacques, Marilaine

Membres du personnel :

Boily, Isabelle
Gingras-Pageau, Jessica
Lavallée, Mylène
Tanguay, Maryse
Albert, Loïc

Direction

DesNoyers, Mathieu

Étaient absents

Huot, Philippe
Doyon, Kime

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Présentation des membres et des substituts. Vérification du quorum et des présences.
3. Nomination d'un secrétaire
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Revue et adoption du procès-verbal du 2 octobre 2023
6. Questions afférentes au procès-verbal
7. Parole au public
8. État de situation : information
9. Principes d'encadrement des frais chargés aux parents 2023-2024: adoption
10. Activités éducatives et complémentaires : approbation
11. Demande d'autorisation pour le projet *Enchantons-nous 2024* : adoption
12. Demande de financement pour l'activité Cupcake en anglais : adoption
13. Enseignement du programme *Culture et citoyenneté québécoise* au Volet alternatif : adoption
14. Évaluation du projet éducatif 2018-2023 : adoption
15. Photos scolaires : adoption
16. Règles de conduites et de sécurité : information
17. Évaluation du plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2022-2023 : adoption
18. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2023-2024 : information
19. Sécurité routière près de l'école : discussion
20. Demande de financement de la Semaine de Noël : adoption
21. Droit de parole :
 - 21.1 à la présidente;
 - 21.2 aux enseignantes;
 - 21.3 à la représentante des professionnelles
 - 21.4 à la représentante du service de garde;
 - 21,5 au représentant du personnel de soutien;
 - 21.6 à la direction
22. Varia
 - 22.1 Retour sur le marché d'automne
23. Levée de l'assemblée

Ce procès-verbal est disponible, mais il n'a pas encore été approuvé par le Conseil d'établissement.

--	--

Rachel Daigle
Présidente

Mathieu DesNoyers
Direction

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
1.		Ouverture de la séance et mot de bienvenue Ouverture de l'assemblée à 18h59
2.		Vérification du quorum et des présences Nous avons quorum.
3.		Secrétaire Loïc Albert sera le secrétaire.
4.	271-CÉ 23.24.18	Lecture et adoption de l'ordre du jour SUR PROPOSITION Annie Miron et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.
5.	271-CÉ 23.24.19	Revue et adoption du procès-verbal du 2 octobre 2023 SUR PROPOSITION de Chantal Handfield-Leblond et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal.
6.		Questions afférentes au procès-verbal Il n'y a aucune question.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
7.		Parole au public Il n'y a aucun public ce soir.
8.		État de situation : information M. DesNoyers nous informe que la situation est actuellement difficile dans les classes <i>Hamac</i>, notamment parce qu'il y manque une éducatrice. Il y aurait toutefois quelqu'un d'intéressé à venir prendre le poste d'ici le retour des Fêtes. M. DesNoyers nous informe aussi du départ de M. Christian Bourbeau, directeur-adjoint, qui ira occuper le même poste à l'école du Moulin. Il demeurera avec nous d'ici le congé des fêtes. M. Bourbeau était à l'école depuis plus de 5 ans.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
9.	271-CÉ 23.24.20	Principes d’encadrement des frais chargés aux parents 2023-2024 (activités éducatives et complémentaires) : adoption Le Conseil d’administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté la <i>Politique relative aux contributions financières exigées par les écoles et les centres</i> conformément à l’article 212.1 de la <i>Loi sur l’instruction publique</i> (LIP). Cette politique s’applique de façon obligatoire à toutes les écoles. Conformément à l’article 77.1 de la LIP et dans le respect de l’article 7 de la LIP, la direction de l’école a proposé au conseil d’établissement une liste de principes d’encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l’école et la direction d’école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l’article 7 de la LIP et dans l’élaboration de la liste du matériel d’usage personnel requis pour les services dispensés par l’école. Les principes d’encadrement proposés sont cohérents avec : • les différentes politiques du Centre de services scolaire des Patriotes balisant certains frais ainsi que leur gestion; • le projet éducatif de l’école qui a été adopté par le conseil d’établissement (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre); • les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l’école (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre); Le conseil d’établissement a tenu compte des autres contributions qu’il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu’il s’est penché sur les principes d’encadrement proposés par la direction d’école (ce considérant n’est pas applicable pour les centres). EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Alexandra Grenier, il est résolu de permettre un montant maximum de 75\$ par élève pour les activités éducatives.
10.		

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
	271-CÉ 23.24.21	Activités éducatives et complémentaires : approbation L'article 87 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école proposée par la direction de l'école. La direction a présenté les activités suivantes, qui nécessiteront soit un changement aux heures, soit une sortie à l'extérieur de l'école : Ces projets d'activités ont été élaborés avec la participation des membres du personnel de l'école conformément à ce que prévoit l'article 89 de la LIP. Les coûts de ces activités respectent les principes d'encadrement adoptés par le CÉ ainsi que les dispositions de la loi et des autres encadrements applicables (voir point 13). EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Handfield-Leblond, il est résolu à l'unanimité D'APPROUVER la programmation d'activités, telle que proposée par la direction, incluant les coûts, lorsqu'applicable.
11.	271-CÉ 23.24.22	Demande d'autorisation pour le projet <i>Enchantons-nous 2024</i> : adoption EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Rachel Daigle il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER le projet <i>Enchantons-nous 2024</i>.
12.	271-CÉ 23.24.23	Demande de financement pour l'activité Cupcake en anglais : adoption Le conseil discute autour de cette activité. M. DesNoyers nous rappelle que la mesure qui permettait à l'époque de financer cette activité n'existe plus. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marilaine Jacques il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER l'octroi de 200\$ pour cette activité.
13.		

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
	271-CÉ 23.24.24	Enseignement du programme Culture et citoyenneté québécoise au Volet alternatif : adoption Le CE accepte que le cours de Culture et citoyenneté québécoise soit donné dès cette année au volet alternatif. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Annie Miron, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER l'enseignement de ce cours au volet alternatif.
14.	271-CÉ 23.24.25	Évaluation du projet éducatif 2018-2023 : adoption L'article 36 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> prévoit que l'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire; L'école réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif; L'article 74 prévoit que le conseil d'établissement voit à la réalisation du projet éducatif de l'école et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue; L'évaluation du projet éducatif a été présenté par la direction et des échanges se sont tenus à ce sujet entre les membres du conseil d'établissement; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jessica Gingras-Pageau il est résolu à l'unanimité : D'ADOPTER l'évaluation du projet éducatif, tel qu'il apparaît à l'annexe 1;
15.	271-CÉ 23.24.26	Photos scolaires : adoption L'école fera affaire à nouveau avec la compagnie <i>Yna Image</i> pour les photos scolaires à la rentrée prochaine. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Alexandra Grenier, il est résolu à l'unanimité : D'ADOPTER la compagnie <i>Yna Image</i> pour l'année 2023-2024.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
16.		Règles de conduites et de sécurité : information M. DesNoyers nous présente les directives du ministre en lien avec les appareils électroniques à l'école. Après discussion, le CE donne certaines balises à la direction concernant l'encadrement de ces appareils afin de lui permettre de poursuivre sa consultation des membres du personnel.
17.	271-CÉ 23.24.27	Évaluation du plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2022-2023 : adoption M. DesNoyers présente au conseil le document d'évaluation du plan de lutte 2022-23. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Annie Miron, il est résolu à l'unanimité : D'ADOPTER l'évaluation du plan de lutte.
18.		Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2023-2024 : information M. DesNoyers nous informe que le plan est en cours de préparation. Une nouveauté apparaîtra : une plus grande préoccupation pour les gestes à caractère sexuel.
19.		Sécurité routière près de l'école : discussion Ce point est remis au prochain CE.
20.	271-CÉ 23.24.28	Demande de financement de la Semaine de Noël : adoption Le comité de Noël pour les élèves demande 200\$ pour compléter sa programmation. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Carolane Turgeon-Blanchet, il est résolu à l'unanimité : D'ADOPTER l'octroi de ce montant.
21.		Droit de parole : 21.1 à la présidente; La présidente réaffirme qu'elle est heureuse d'être à ce poste dans notre conseil.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		21.2 aux enseignantes; Mme Maryse Tanguay revient sur l'activité rassembleuse du 28 novembre qui fut un succès. 21.3 à la représentante des professionnelles Mme Jessica Gingras-Pageau aborde la réorganisation des services des professionnels selon le nouveau modèle. 21.4 à la représentante du service de garde; Mme Mylène nous explique que les choses se passent bien au service de garde bien que 2 postes ne soient pas comblés. 21.5 au représentant du personnel de soutien; Mme Marilaine Jacques veut souligner l'apport très positif de Marie-Christine (TES) lors des périodes de dîner. 21.6 à la direction M. Mathieu n'a rien à ajouter pour ce soir.
22.		Varia 22.1 Retour sur le marché d'automne Mme Daigle nous parle de l'OPP de cette année. Celui-ci contient de nouveaux membres très motivés. Le marché a été un succès et il est en train de devenir un événement majeur dans le quartier; le mot <i>tradition</i> commence même à apparaître. Mme Maryse propose de redire quelle est la mission du marché, notamment de mettre en valeur le travail des élèves. Et cela afin de mieux encadrer les prochaines demandes de participation qui surviendront après le succès de ce projet. Mme Daigle précise que 6281,15\$ ont été récoltés cette année en profit pour l'école.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		22.2 Respect de la politique alimentaire Un membre parent demande à la direction de rappeler la politique alimentaire et les dérogations acceptées par le CÉ le 2 octobre dernier à l'ensemble du personnel.
23.	271-CÉ 23.24.29	Levée de l'assemblée 21h11 SUR PROPOSITION de Maryse Tanguay et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h11.

Loïc Albert
Secrétaire

ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF



NOV. 2023



LE RUCHER

Orientation					
Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel en évoluant de façon continue par la mise en place de meilleures pratiques					
Objectif 1	D'ici juin 2023, augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en lecture des élèves de 4 ^e et 6 ^e année et ceux des garçons à l'épreuve de lecture CSP de la 2 ^e année.	INDICATEUR(S)	Situation initiale	Année de référence	Cible 2023
		Le taux de réussite aux épreuves	- 67% des garçons en 2^e année - 90% en 4^e année - 89% en 6^e année	2017-2018	- 80% des garçons en 2e année - 94% en 4^e année - 94% en 6^e année

RÉSULTATS



86,2%

2e année



78,1%

4e année



90,1%

6e année



Orientation					
Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel en évoluant de façon continue par la mise en place de meilleures pratiques					
Objectif 2	D'ici juin 2023, réduire l'écart de réussite entre les garçons et les filles à l'épreuve ministérielle d'écriture en 6 ^e année.	INDICATEUR(S)	Situation initiale	Année de référence	Cible 2023
		Le taux de réussite à l'épreuve de 6 ^e année	12%	2017-2018	8%

RÉSULTATS

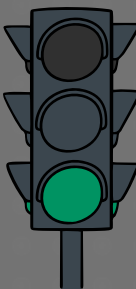


5,8%

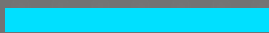
6e année



Orientation					
Être un milieu ouvert, stimulant sain et sécuritaire					
Objectif 3	A.1 D'ici juin 2023, augmenter le niveau de satisfaction des élèves du 3e cycle face à leurs résultats scolaires.	INDICATEUR(S)	Situation initiale	Année de référence	Cible 2023
		Taux de satisfaction au sondage	17%	2017-2018	65%



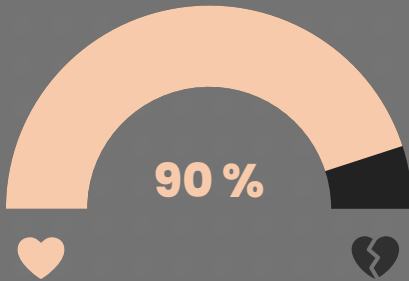
100 % Préscolaire et 1er cycle



67 % 2e cycle



100 % 3e cycle



Ensemble des titulaires

ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF

NOV. 2023

ÉCOLE LE RUCHER



Orientation	Soutenir chaque élève dans l’atteinte de son plein potentiel en évoluant de façon continue par la mise en place de meilleures pratiques				
Objectif 1	D’ici juin 2023, augmenter le taux de réussite à l’épreuve ministérielle en lecture des élèves de 4 ^e et 6 ^e année et ceux des garçons à l’épreuve de lecture CSP de la 2 ^e année.	INDICATEUR(S)	Situation initiale	Année de référence	Cible 2023
		Le taux de réussite aux épreuves	- 67% des garçons en 2 ^e année - 90% en 4 ^e année - 89% en 6 ^e année	2017-2018	- 80% des garçons en 2e année - 94% en 4 ^e année - 94% en 6 ^e année

Matière - code	FRA200	▼
Étape - code	3	▼
Statut - code	A	▼
Compétence - numéro	1.2	▼

Étiquettes de colonnes			
Étiquettes de lignes	F	M	Total général
Lecture examen			
Moyenne - REC	85,4	80,5	82,5
Nombre réussites - REC	20	25	45
Nombre échecs - REC	0	4	4
Taux échec - REC	0,0%	13,8%	8,2%
Taux réussite - REC	100,0%	86,2%	91,8%

2e année

Matière - code	FRA400	▼
Étape - code	EX	▼
Statut - code	A	▼
Compétence - numéro	1	▼

Étiquettes de colonnes			
Étiquettes de lignes	F	M	Total général
Lire			
Moyenne - REC	74,3	67,2	70,0
Nombre réussites - REC	27	30	57
Nombre échecs - REC	2	14	16
Taux échec - REC	6,9%	31,8%	21,9%
Taux réussite - REC	93,1%	68,2%	78,1%

4e année

Matière - code	FRA600	▼
Étape - code	EX	▼
Statut - code	A	▼
Compétence - numéro	1	▼

Étiquettes de colonnes			
Étiquettes de lignes	F	M	Total général
Lire			
Moyenne - REC	83,0	77,5	79,8
Nombre réussites - REC	29	35	64
Nombre échecs - REC	1	6	7
Taux échec - REC	3,3%	14,6%	9,9%
Taux réussite - REC	96,7%	85,4%	90,1%

6e année

Orientation	Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel en évoluant de façon continue par la mise en place de meilleures pratiques				
Objectif 2	D’ici juin 2023, réduire l’écart de réussite entre les garçons et les filles à l’épreuve ministérielle d’écriture en 6 ^e année.	INDICATEUR(S)	Situation initiale	Année de référence	Cible 2023
		Le taux de réussite à l’épreuve de 6 ^e année	12%	2017-2018	8%

Matière - code	FRA600	▼
Étape - code	EX	▼
Statut - code	A	▼
Compétence - numéro	2	▼

Étiquettes de colonnes			
Étiquettes de lignes	F	M	Total général
Écrire			
Moyenne - REC	78,5	70,8	74,1
Nombre réussites - REC	26	37	63
Nombre échecs - REC	4	3	7
Taux échec - REC	13,3%	7,5%	10,0%
Taux réussite - REC	86,7%	92,5%	90,0%

6e année